



autorité de régulation
des communications électroniques,
des postes et de la distribution de la presse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RELEVÉ GÉOGRAPHIQUE DES DEPLOIEMENTS FTTH

Note méthodologique

31 mars 2026



ISSN n°2258-3106

1 Sources de données

L'Arcep a collecté, à partir du 9 juillet 2025, des informations prévisionnelles sur les déploiements FttH auprès des opérateurs d'infrastructure et des collectivités territoriales en charge des déploiements.

En zone moins dense, les opérateurs ont transmis l'ensemble des communes dans lesquelles ils déploient ou ont l'intention de déployer, avec pour chacune la date prévisionnelle de fin des travaux (en excluant les cas de refus de tiers ou les immeubles en cours de construction).

Dans les zones très denses, les opérateurs ont transmis les volumes de lignes FttH qu'ils prévoient de déployer au cours des années 2025, 2026, 2027 et 2028.

Les informations transmises à l'Arcep ne constituent pas en tant que telles des engagements à déployer. Néanmoins, l'article L. 33-12-1 du CPCE prévoit que *« la fourniture d'informations trompeuses, erronées ou incomplètes, en connaissance de cause ou du fait d'une négligence grave par la personne concernée, dans le cadre des procédures prévues aux II et III, est constitutive d'un manquement pouvant être sanctionné dans les conditions prévues à l'article [L. 36-11](#). »*

Ces transmissions ont ensuite été analysées par l'Arcep, qui a complété ces analyses par de nombreux échanges avec les opérateurs d'infrastructure concernés. Elle s'est également appuyée sur des analyses des collectivités territoriales en charge des déploiements FttH dans le cadre des Réseaux d'Initiative Publique (RIP).

2 Les deux vues interactives du relevé géographique

2.1.1 Vue « Opérateurs d'infrastructure »

Cette vue présente le périmètre géographique des déploiements des opérateurs d'infrastructure, prévisionnels ou constatés au 31 décembre 2025.

La carte affiche l'opérateur majoritaire de la commune en fonction de sa maison mère et de la zone de déploiement (RIP, zones AMII et AMEL, déploiements privés). Dans le cas où plusieurs opérateurs superposent significativement leurs déploiements, la commune est affichée comme *« superposition de déploiements »*. Les communes des zones très denses sont affichées comme *« ZTD »*.

La liste complète des opérateurs d'infrastructure déployant dans une commune est affichée dans la bulle d'information.

2.1.2 Vue « Prévisions des opérateurs d'infrastructure »

En zone moins dense, la carte affiche la date de fin de déploiement (hors cas de blocages tiers et des immeubles en cours de construction) transmise par les opérateurs d'infrastructure. Cette date a été comparée à l'avancement des déploiements observé au 31 décembre 2025 et aux données disponibles dans le cadre de la fermeture du réseau cuivre.

Dans les zones très denses, la date de fin de déploiement de chaque commune a été calculée à partir des volumes de déploiements prévisionnels transmis par les opérateurs d'infrastructure déployant dans la commune concernée et du nombre de locaux de la commune tel que publié dans l'Observatoire HD-THD du 12 mars 2026.